

TROPHEE SENIORS DU GOLF DE PESSAC

LES 20 ET 21 OCTOBRE 2020

REGLEMENT DE L' EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui doivent s'être acquittés du « **droit de jeu fédéral** » de **35 €** et avoir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf enregistré par la ffgolf avant le début de l'épreuve**, ou si le joueur a fourni un certificat médical en 2018 ou 2019 certifier avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Le certificat médical ou le questionnaire doivent être enregistré à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le **19 octobre 1970** ou avant. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est possible du 13/10 au 19/10 sur réservation des départs au golf. Une seule série par sexe:

- **1 Série Messieurs** : comprenant 75 joueurs au maximum index \leq **15.4** Repères jaunes
 - **1 Série Dames** : comprenant 21 joueuses au minimum index \leq **18.4**. Repères rouges
- Si le nombre de joueuses de la série Dames est inférieur à 21, le nombre de joueurs Messieurs pourra être augmenté.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Seront réservées, 4 places dans le champ des Dames et 12 places chez les Messieurs pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

Classement : . Le classement du Trophée Séniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'Épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Tirage des départs :

1er tour: le tirage des départs se fera dans l'ordre des index

2ème tour: le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats du 1er tour.

Pour chacun des sexes, les séries partent des mêmes marques de départs, repères 3 (jaune) et 5 (rouge).

La limitation du champ de joueur se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera **limité à 96 dont 11 wild-cards** (voir cahier des charges).

III - ENGAGEMENTS

Inscription

Les inscriptions se font uniquement sur le site de l'AS www.asgolfdepessac.fr suivant les modalités décrites avant 5 octobre à minuit. Les paiements validant l'inscription se faisant uniquement par Carte bancaire ou Virement bancaire. La journée d'entraînement gratuite est prévue dans la semaine veille du premier tour, soit du mardi 13 au lundi 19 octobre sur réservation des départs au golf. Aucun engagement par téléphone, mail, chèque ne sera pris en considération.

Le club publiera la liste des joueurs retenus le 10/10/2020 au plus tard

Droit d'engagement (*comprenant la journée d'entraînement sur réservation des départs au Golf*).

Non abonné au Golf de PESSAC : 80 €

Non abonné au Golf de PESSAC et adhérent de l'AS : 75€

Abonné BLUE GREEN GIRONDE ou FRANCE ou FRANCE PRENIUM ou PESSAC : 40€

Abonné B G GIRONDE ou F ou F PRENIUM ou PESSAC et Adhérent de L'AS Golf de PESSAC : 35€

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par le formulaire mis en place sur le site de l'AS au plus tard le 09/10 avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – REMISE DES PRIX

Souvenir aux vainqueurs Messieurs et Dames

Prix suivants le nombre d'inscrits : 3 prix brut Messieurs, 2 prix brut Dames

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel